
**Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures
appliquées dans la communauté (OPALE)**

**Statistique des contraintes pénales prononcées au cours des 5
premiers mois**

Octobre 2014.... : 106

Novembre 2014. : 76

Décembre 2014 : 60

Janvier 2015..... : 92

Février 2015..... : 91

Soit un total sur 5 mois de : 425 contraintes pénales prononcées

Les 3 obligations les plus souvent prononcées, relevant du 132-45, sont :

- **se soumettre à un suivi médical : 47 %**

- exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement ou une formation professionnelle : 36 %

- réparer les dommages causés par l'infraction : 16 %

- Les autres sont en-dessous de 10 %.

En terme de durée de la contrainte pénale, **45 % sont prononcées pour 2 ans** ; 23 % pour 3 ans, 15 % pour 18 mois, 11 % pour 1 an, le solde (6%) pour les autres durées.